



## **Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité**

### **COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 2 juin 2022**

**Mme Nathalie Greiner, Syndique**

***Direction de l'Administration générale et de la Sécurité  
publique (DAGSP)***

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### ***Ressources humaines***

C'est évidemment de Ressources humaines que je vais vous parler puisque cette séance du Conseil y est consacrée avec le préavis qui vous est présenté ce soir et qui concerne la révision de notre règlement du personnel, qui flirte avec la trentaine !

S'il est essentiel d'avoir un règlement du personnel qui puisse offrir un cadre et des conditions de travail attractifs, souples permettant un équilibre en vie professionnelle et vie privée, cela ne suffit toutefois pas. Car à l'intérieur du cadre, il y a nos collaboratrices et nos collaborateurs, il y l'humain.

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) définit le bien-être au travail comme « *un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, et de l'autre les contraintes et les possibilités du milieu de travail* ». A mon sens, satisfaisant ça n'est clairement pas suffisant.

Il faut du plaisir à venir au travail, il faut s'y sentir bien et en confiance, il faut être en accord avec ses valeurs. En effet, pour l'entreprise, pour notre administration, nos collaboratrices et nos collaborateurs représentent son plus grand atout : ce sont eux qui nous accompagnent dans la gestion de notre commune, qui doivent être force de propositions, et qui sont en contact tous les jours avec notre population, mais également avec les instances communales et cantonales vaudoises. Dès lors, c'est en assurant un management bienveillant, en reconnaissant le travail de chacun, en responsabilisant et en donnant de l'autonomie à notre personnel, qu'on favorise la cohésion et que l'on insuffle une culture d'entreprise.

Cette approche humaniste vous le savez peut-être, on la doit à Carl Rogers, psychologue et humaniste américain qui est l'un des pères de « l'écoute active » et des « attitudes facilitatrices ».

Fournir et promouvoir des prestations de qualité, efficaces et adaptées à l'évolution des besoins de nos habitantes et habitants est un objectif majeur de cette législature durant laquelle un certain nombre de nos cadres, en poste depuis de très nombreuses années, vont partir à la retraite. C'est pourquoi, parallèlement à la révision du règlement du personnel, la Municipalité a mené de larges réflexions avec les différents services quant à l'organisation future de nos directions. Cela a également nécessité plusieurs séances de travail – toujours en mode participatif Municipalité – Services, afin de connaître le travail de chacun, le chiffrer en temps, mettre en évidence les problématiques rencontrées, les besoins, les ajustements et changements à faire.

Qui dit changements, dit projets, processus aussi et cela amène inévitablement du travail supplémentaire sur nos équipes. Certains départs, ou des arrêts pour maladie constituent également très rapidement une grande surcharge pour le ou la collègue qui se retrouve à devoir combler les manques, nos équipes étant petites. Pour moi, comme pour mes collègues du collège municipal, il est évident que temporairement, que ce soit pour des projets, processus à mettre en place ou pour pallier l'absence d'une ou d'un collègue en arrêt partiel ou total, l'engagement de collaboratrices ou collaborateurs temporairement (CDD) est indispensable et bénéfique afin que toutes et tous, nous puissions fonctionner le plus sereinement possible et surtout de pouvoir réaliser cette transition. Nous avons la chance d'avoir des équipes engagées, responsables, motivées et ce chemin nous le faisons ensemble.

## Départs à la retraite

Notre secrétaire municipale, Madame Isabelle Fogoz, a fait valoir son droit à une retraite anticipée. Dès lors, elle cessera son activité au sein de notre administration communale **au 31 mars 2023**.

Monsieur Dominique Gamboni, Chef du service technique, ainsi que son adjointe, Madame Nadine Forestier, ont également fait valoir leur droit à une retraite bien méritée au 31 décembre prochain.

Au Contrôle des habitants, c'est notre collaboratrice Madame Nicole Mulhaupt qui nous quittera également en fin d'année.

A eux quatre, ils totalisent quelque 63 années au service de notre commune et de ses habitants. Je saisis ici l'occasion de les remercier très chaleureusement pour leur engagement, leur collaboration et leur excellent travail durant toutes ces années.

Ils seront bien évidemment fêtés comme il se doit le moment venu.

Je terminerai sur une citation de Carl Rogers : *La vie, dans ce qu'elle a de meilleur, est un processus d'écoulement, de changement où rien n'est fixe* ».

Je vous remercie de votre attention.

*Nathalie Greiner, Syndique*



**M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal**  
***Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)***

***Pas de communication***



**Mme Sandrine Rainotte, Conseillère municipale**  
***Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)***

***Pas de communication***



**Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale**  
***Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)***

***Pas de communication***



**M. Philippe Michelet, Conseiller municipal**  
***Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)***

***Pas de communication***